

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360° »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la stratégie Biodiversité 360° ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, je vais donc vous interroger sur la Biodiversité 360°. Le Gouvernement wallon a donné un signal fort en faveur de la préservation de cette biodiversité, puisque ce ne sont pas moins de 1098 nouveaux hectares d'espaces protégés. C'est crucial puisque, entre l'urbanisation massive et la déforestation, on sait que l'on offre un boulevard aux virus en tout genre.

Je suis très heureux aussi parce que, dans une des plus belles régions de Wallonie, c'est-à-dire l'arrondissement de Verviers, en particulier la Fagne spadoise, 481,9 hectares ont été déterminés comme espaces protégés. La Fagne de Malchamps, où j'ai pu constater que vous êtes venue... Je profite de l'occasion pour vous dire que, la prochaine fois, si je suis informé de votre venue, je me ferais un plaisir d'être présent ainsi que les autorités locales spadoises, mais c'est une autre histoire.

En parallèle de cela, une note de méthodologie de travail sur la stratégie de la biodiversité est passée en Gouvernement wallon. Pouvez-vous nous donner plus de détails par rapport à cette note ? Des objectifs concrets sont-ils établis ? Quel sera le timing d'aboutissement ? Quel budget mettez-vous à disposition de la stratégie et à destination de quels acteurs ?

Par ailleurs, vous aviez regretté, à l'occasion des auditions sur les ateliers de la biodiversité, que les communes aient peu participé, mais également des acteurs cruciaux comme les représentants des propriétaires fonciers et les organisations représentant les agriculteurs. Vous avez par ailleurs déclaré : « Cela souligne à quel point il sera nécessaire de poursuivre ce travail de sensibilisation et de communication autour de l'enjeu de la biodiversité pour montrer justement que cet enjeu est essentiel ». Je partage votre préoccupation. Comment comptez-vous réaliser cet objectif ?

Des comités de suivi sont-ils prévus afin de suivre la stratégie tout au long de son implémentation ? L'Union des villes et communes de Wallonie fera-t-elle partie des comités de suivi ? Enfin, comment comptez-vous imbriquer cette stratégie avec d'autres politiques, comme le Plan wallon de transition, le Plan wallon des déchets-ressources et la PAC ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, vous me demandez plus de détails quant à la méthodologie de construction de la stratégie Biodiversité 360°, je vous remercie de votre intérêt. C'est en effet un document faitier essentiel qui va permettre de guider l'action publique en faveur de la biodiversité sur le long terme.

À ce stade, le Gouvernement a adopté une vision à 2050 pour la biodiversité ainsi que la structure de la stratégie à 2030. Les grandes lignes sont tracées sous forme d'objectifs stratégiques, ces derniers étant parfois déclinés en objectifs opérationnels. Des objectifs plus concrets, incluant des indicateurs de suivi, seront produits lors de l'élaboration des fiches actions, étape prévue pour décembre 2020.

Ces indicateurs devront être en phase avec les impulsions européennes et internationales, notamment la stratégie Biodiversité que nous venons d'évoquer avec M. Matagne, en cours d'élaboration.

J'ai proposé au Gouvernement un calendrier prévisionnel assez ambitieux qui prévoit le démarrage de la consultation publique au printemps 2021. Dès lors, la stratégie devrait pouvoir être adoptée dans le courant du second semestre 2021.

Un budget de 3,3 millions d'euros a été alloué en 2020 afin de mener à bien les actions prioritaires de la DPR en matière de biodiversité de façon générale. Au même titre, la stratégie biodiversité, une fois élaborée, sera dotée d'une programmation budgétaire pluriannuelle et annuelle. Les acteurs concernés seront représentatifs de la nécessité de l'implication de tous pour la biodiversité et incluront les pouvoirs publics, les associations, les acteurs territoriaux, les agriculteurs, les particuliers, et cetera.

Depuis l'audition au Parlement du 22 octobre 2019 et afin de répondre au manquement lié à la faible participation des communes aux ateliers de la biodiversité, une série d'ateliers spécifiquement adressés aux communes ont été menés. Cinq ateliers décentralisés ont ainsi eu lieu entre novembre et décembre 2019, et leurs résultats ont été compilés dans un rapport publié en mars 2020. Ces résultats seront bien entendu intégrés à la présente démarche.

En ce qui concerne les représentants des propriétaires fonciers et les organisations représentant les agriculteurs, il est prévu de les consulter dans la deuxième phase d'élaboration de la stratégie, c'est-à-dire, en termes de calendrier, en novembre 2020.

Trois comités sont prévus :

- un comité de pilotage, responsable des orientations stratégiques ;
- un comité de suivi en charge de la mise en œuvre de la stratégie ;
- et un comité scientifique, responsable de son évaluation.

Dans la phase d'élaboration, l'Union des villes et communes de Wallonie sera consultée, au même titre que les représentants des propriétaires fonciers et des organisations représentant des agriculteurs, en novembre 2020. La mise en œuvre de certains objectifs impliquera des concertations et des comités de suivi avec les acteurs concernés pertinents plus spécifiques aux différentes thématiques abordées.

Concernant l'imbrication des plans, la transversalité est le maître mot de l'élaboration de cette stratégie qui vise, comme son nom l'indique, une analyse et une action à 360 degrés. Il est donc indispensable que les objectifs de ces différentes politiques soient complémentaires et cohérents. Nous veillerons donc à valoriser et à nous appuyer sur les bonnes pratiques préexistantes issues d'autres outils, tout en donnant une impulsion forte pour une meilleure intégration de la biodiversité là où ce n'est pas encore suffisamment le cas.

Enfin, comme pour tout projet, un plan de communication lié à la stratégie Biodiversité 360° sera réalisé et permettra de sensibiliser les différents publics cibles.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète. La biodiversité doit être une priorité, d'autant plus après la situation de pandémie que l'on vient de connaître. Il y a peut-être une sensibilité, un momentum au niveau de la situation et des citoyens sur cette préoccupation, je l'espère du moins.

Sachez, Madame la Ministre, que nous serons à vos côtés pour vous suivre dans l'ensemble de ces démarches déterminantes pour l'environnement, l'avenir de nos enfants en dépend.